

DéRyptages

La lettre de la Commission
de régulation de l'énergie (CRE)

DOSSIER

La CRE au cœur du développement des réseaux intelligents



Dossier p.6 ▶

- Des enjeux industriels, sociétaux et économiques
- De nouvelles consommations et des consommateurs « acteurs »
- Une révolution en douceur

Sommaire

Actualités p. 2 La CRE publie son 3^e rapport sur le fonctionnement des marchés de gros • p. 3 Le CorDiS saisi d'un différend entre ERDF et Direct Energie / Comptage évolué en gaz : des résultats d'étude favorables • p. 4 Adoption du règlement européen relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz / Rapport sur la qualité de l'électricité • **Repères** p. 5 Le chiffre / Le saviez-vous ? / 4^e baromètre Energie-Info • **Le dossier de la CRE** p. 6 • **Parole à...** p. 10 Nadjib Otmane, Président de MEDREG • **Vue d'Europe** p. 12
La Commission définit ses priorités pour 2020

SURVEILLANCE DES MARCHÉS DE GROS

La CRE publie son 3^e rapport sur le fonctionnement des marchés de gros

L'année 2009 a été marquée par la baisse généralisée des prix de l'énergie. Sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz, cette baisse s'est accompagnée d'une augmentation des volumes négociés.

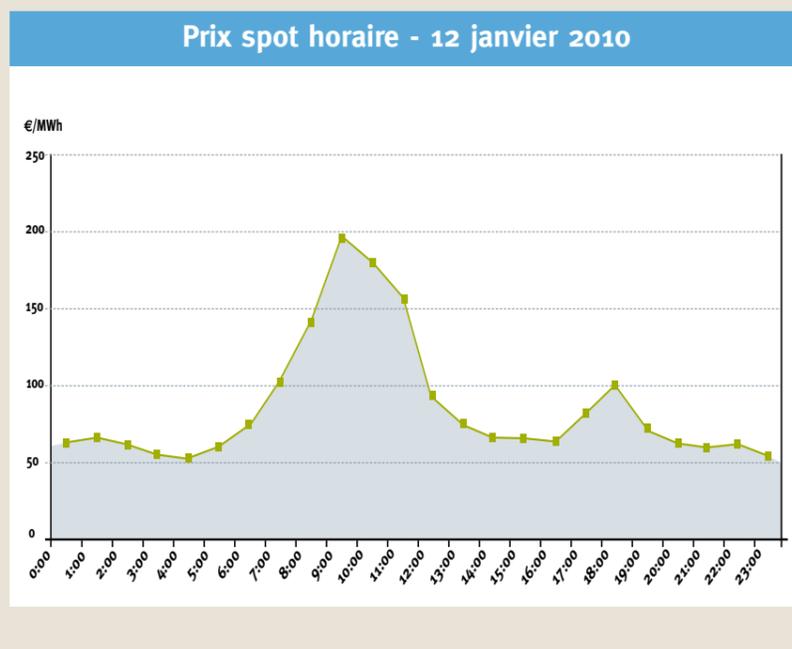
Sur le marché du gaz, les prix ont fortement baissé du fait d'une offre abondante sur les marchés mondiaux (production de gaz non conventionnel et volumes importants de gaz naturel liquéfié), face à une faible demande liée à la récession économique : dans ce contexte, le recours au marché de gros s'est révélé attractif et les volumes des transactions ont plus que doublé. La déconnexion entre prix de marché et références de prix issus des contrats de long terme indexés sur les produits pétroliers a par ailleurs amené producteurs et fournisseurs à engager des discussions pour revoir les modalités de ces contrats. Dans le cas de GDF SUEZ, l'impact de ces renégociations a été examiné par la CRE dans le cadre de l'audit de la formule d'approvisionnement (délibération du 31 août 2010).

Sur le marché spot de l'électricité, si les prix moyens ont été nettement inférieurs à ceux de 2008, leur évolution a connu des tensions, avec en particulier un pic de prix le 19 octobre 2009 à 3000€/MWh (délibération du 19 novembre 2009) et un pic de prix de moindre amplitude le 12 janvier 2010 (encadré). L'année 2009 a en outre été marquée par un très net recul du solde exportateur français qui s'est poursuivi au premier trimestre 2010. Cette dégradation du solde des échanges est principalement liée à une disponibilité particulièrement faible du parc nucléaire au cours de cette période. Par ailleurs, la transparence des données relatives au parc de production d'électricité (disponibilité des centrales) s'est améliorée grâce au dispositif mis en place par l'Union Française de l'Électricité (UFE), qui devrait être enrichi d'ici la fin de l'année avec la publication des arrêts fortuits.

Le pic de prix du 12 janvier 2010

Le prix horaire de l'électricité a connu un pic le 12 janvier 2010 sur la bourse Epex Spot. Il a nécessité le déclenchement d'une procédure Request For Quote (RFQ), qui s'est soldée par des prix de 196€ et 180€ pour les heures 10 et 11. Les investigations menées par la CRE ont permis de constater qu'EDF n'offrait pas automatiquement certains volumes liés à des effacements. Précisant qu'une partie des effacements étaient déjà systématiquement proposés au marché, EDF a informé la CRE que cette pratique allait être étendue à brève échéance aux effacements EJP Nord et à certains effacements industriels.

La CRE considère que ces mesures apportent une évolution favorable au fonctionnement du marché de gros français de l'électricité.



La mission de surveillance de la CRE des marchés de gros de l'énergie est renforcée par la loi de régulation bancaire et financière. Adoptée par l'Assemblée nationale le

11 octobre 2010, elle élargit les compétences de la CRE à la surveillance du marché du CO₂ en coopération avec l'Autorité des marchés Financiers. ■

RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Le CoRDiS saisi d'un différend entre ERDF et Direct Energie

Par une décision du 22 octobre 2010, le Comité de règlement des différends et des sanctions a été saisi par Direct Energie d'une demande de modification du contrat GRD-F afin de ne plus supporter les impayés des consommateurs pour la part « acheminement » de leur facture d'électricité.

Pour pouvoir proposer à ses clients un contrat unique englobant, comme un contrat au tarif réglementé, la fourniture de l'électricité et l'accès au réseau de distribution d'électricité, un fournisseur doit avoir au préalable conclu avec le gestionnaire du réseau un contrat dénommé « contrat GRD-F », sorte de « contrat cadre » qui détermine les obligations réciproques du fournisseur et du gestionnaire du réseau, mais également des clients, en matière d'accès au réseau.

Dans le système du contrat unique, le fournisseur facture au client la part fourniture qu'il conserve et la part acheminement qu'il doit reverser au distributeur.

Toutefois, les clauses du contrat GRD-F actuellement en vigueur et conclu par chacun des fournisseurs avec ERDF font

obligation aux fournisseurs de supporter la totalité de la charge des impayés, y compris pour la part acheminement revenant à ERDF. Constatant une augmentation importante des impayés de ses clients, l'un des fournisseurs d'électricité, Direct Energie, a récemment contesté devant le CoRDiS le droit pour ERDF de lui faire supporter la part des impayés correspondant à l'acheminement. Direct Energie a également contesté d'autres clauses du contrat GRD-F.

S'appuyant sur une précédente décision⁽¹⁾, le CoRDiS a estimé que les fournisseurs, lorsqu'ils réalisent des tâches ou supportent des coûts pour le compte du gestionnaire de réseau dans le cadre du contrat unique, doivent être placés dans une situation équivalente à celle du gestionnaire de réseau lorsque ce dernier est directement

lié au consommateur par un contrat CARD. Ce principe étant posé, le CoRDiS, sans accepter toutes les demandes de Direct Energie, a cependant décidé qu'aucune disposition de la législation en vigueur n'autorisait ERDF à faire supporter par le fournisseur la charge d'un risque d'impayés pour la part revenant au distributeur.

Le Comité a donc conclu que, pour reverser au gestionnaire de réseau les sommes dues au titre de l'utilisation du réseau, le fournisseur devait les avoir préalablement récupérées auprès du client final, sauf défaillance de sa part. Il a invité ERDF à modifier le contrat GRD-F en ce sens. En définitive, le CoRDiS a donné un délai de deux mois à ERDF pour transmettre à Direct Energie un nouveau contrat GRD-F conforme à sa décision. ■

⁽¹⁾Décision 08 -38 - 01 du 7 avril 2008, Direct Energie, Gaz de France, Electrabel France et Poweo c/ ERDF.

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

Comptage évolué en gaz : des résultats d'étude favorables

La CRE a publié une étude technico-économique sur les effets du déploiement d'un système de comptage évolué sur le réseau de distribution de gaz naturel de GrDF. Cette étude, qui complète celle réalisée par GrDF en 2008, analyse notamment les bénéfices attendus en termes de maîtrise de la demande d'énergie (MDE).

Les résultats montrent que le projet est quasiment à l'équilibre économique sur l'ensemble de la chaîne gazière (consommateurs, gestionnaire de réseau, fournisseurs) et qu'il devient rentable après la prise en compte des gains de MDE que pourraient réaliser les consommateurs.

L'étude révèle les principaux bénéfices attendus, parmi lesquels :

- l'amélioration de la fiabilité et de la fréquence de la relève des consommations (relève à distance, passage d'un rythme de relève semestriel à mensuel, facturation sur la base de données réelles de consommation) ;
- la prise en compte immédiate de la consommation réelle lors de toutes modifications contractuelles (changement de fournisseur, mise en service, résiliation). Les consommateurs disposeront ainsi d'informations exactes sur leur consommation de gaz ;

- l'opportunité de développer de nouveaux services de MDE, ce qui permettra aux fournisseurs de gaz de mieux différencier leurs offres.

Une expérimentation, qui associe l'ensemble des parties prenantes, est actuellement menée jusqu'en juin 2011 par GrDF dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées auprès de 20 000 clients permettant la réalisation de tests de nouveaux services, destinés notamment à inciter les clients à maîtriser leur consommation de gaz. Les résultats de cette expérimentation permettront à la CRE d'affiner les résultats de l'étude. ■

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Adoption du règlement européen relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz

Un nouveau règlement européen publié en novembre 2010 dote l'Union européenne d'un ensemble de mesures visant à garantir l'approvisionnement en gaz des populations en cas de crise. Les États membres et les entreprises gazières sont ainsi encouragés à renforcer les infrastructures et à mieux se coordonner aux niveaux régional et européen, tant du point de vue de la prévention que de la gestion des situations d'urgence.

À la suite de la crise gazière de janvier 2009 entre la Russie et l'Ukraine, la Commission européenne a décidé d'accélérer la révision de la directive de 2004 sur la sécurité d'approvisionnement afin de mieux préparer l'Europe face aux risques gaziers. Après un an de débats, le nouveau règlement a fait l'objet d'une adoption formelle par le Parlement le 20 septembre 2010, puis par le Conseil de l'Union le 11 octobre 2010. Sa publication au Journal officiel de l'Union est intervenue le 12 novembre 2010.

Le texte prévoit que chaque Etat membre désigne une autorité compétente. Celle-ci doit procéder à une évaluation des risques en fonction des caractéristiques nationales et régionales du marché. Elle doit établir un plan d'action préventive visant à réduire progressivement la vulnérabilité du pays aux aléas gaziers et concevoir un plan d'urgence définissant les mesures à prendre en cas de rupture d'approvisionnement. Ces plans s'appuient sur le respect de normes d'infrastructures, comme la

mise en place de flux bidirectionnels aux points frontières, et de normes d'approvisionnement imposant que la fourniture soit garantie pour les consommateurs protégés pendant sept jours en période de froid extrême et trente jours en hiver froid⁽¹⁾ ou en cas de défaillance de l'infrastructure d'approvisionnement principale. Quatre seuils de crise ont été définis où seuls les deux derniers (urgence et urgence communautaire ou régionale) justifient une intervention des autorités publiques.

Le texte insiste sur la dimension européenne du traitement des crises. Les Etats doivent coordonner leurs mesures nationales et développer la coopération régionale. La Commission européenne joue ici un rôle important. Elle veille à la cohérence des plans nationaux et vérifie que les mesures prises par chaque Etat ne nuisent pas aux approvisionnements des pays voisins. Elle peut déclarer une urgence communautaire ou régionale et réunit le groupe de coordination pour le

La catégorie des consommateurs « protégés »

Le règlement fixe l'obligation d'assurer la continuité de la fourniture pour les clients dits « protégés ». Particulièrement discutée lors des négociations, cette catégorie comprend systématiquement les ménages, avec la possibilité pour les Etats membres de l'élargir aux PME, aux services sociaux essentiels et aux installations de chauffage qui les alimentent.

gaz qui évalue la cohérence des actions nationales et assure la coopération avec les pays tiers. ■

⁽¹⁾ Ces obligations sont établies pour des événements se produisant statistiquement tous les 20 ans.

ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Rapport sur la qualité de l'électricité

La CRE a constaté depuis plusieurs années une dégradation de la qualité de l'alimentation en électricité sur les réseaux publics de distribution, dégradation marquée par l'augmentation de la durée moyenne de coupure. Elle a donc engagé un travail d'analyse sur la qualité de l'électricité. En effet, la CRE bénéficie d'une position privilégiée, en tant que régulateur indépendant,

pour apporter une vision objective sur cette problématique. Elle a auditionné les différentes parties prenantes afin d'établir un diagnostic complet et de faire émerger des propositions pour améliorer la qualité du service public de la distribution d'électricité. Après avoir dressé un constat de la dégradation relative de la continuité d'alimentation, le rapport met en lumière les difficultés

auxquelles les gestionnaires de réseaux et leurs utilisateurs font face. Il examine également les solutions mises en œuvre pour y remédier en matière d'investissement, de maintenance et de gestion des situations exceptionnelles. Enfin, le rapport tente d'apporter un éclairage sur les perspectives d'amélioration de la qualité afin qu'elles répondent le mieux possible aux attentes des utilisateurs. ■

LE CHIFFRE

90 millions de tonnes en 2020

C'est l'objectif en terme de trafic de vracs liquides visé par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) avec notamment le développement de deux projets : la création d'un terminal méthanier (proposée par Fos Faster) et la prolongation de l'exploitation du terminal méthanier Fos-Tonkin, par la réhabilitation de ce site appartenant à Elengy. Ces deux projets industriels d'envergure (plus de 400 millions d'euros pour Fos-Tonkin, et 800 millions d'euros pour Fos Faster) font l'objet de 11 réunions au sein d'une Commission particulière du débat public depuis le 9 septembre jusqu'au 17 décembre (<http://www.debatpublic-methaniers-fos.org>). L'ambition du GPMM est de devenir le 1^{er} port européen de GNL et de rester le 1^{er} port méditerranéen de vracs liquides.

Le saviez-vous ?

Mise en service commerciale à pleine capacité du terminal de Fos-Cavaou

La préfecture des Bouches-du-Rhône a autorisé par arrêté du 25 août 2010 l'exploitation provisoire à pleine capacité du terminal de Fos-Cavaou. La Société du Terminal Méthanier de Fos-Cavaou propose, pour les années 2011 et 2012, la commercialisation de 1 Gm³ par an de capacités sous la forme de contrats de court terme, soit l'équivalent d'environ douze fenêtres de déchargement par an permettant ainsi l'organisation d'un approvisionnement régulier. Ces règles de commercialisation ont fait l'objet d'une délibération de la CRE en date du 7 octobre 2010.

Deuxième rapport sur la qualité de service des opérateurs de réseaux

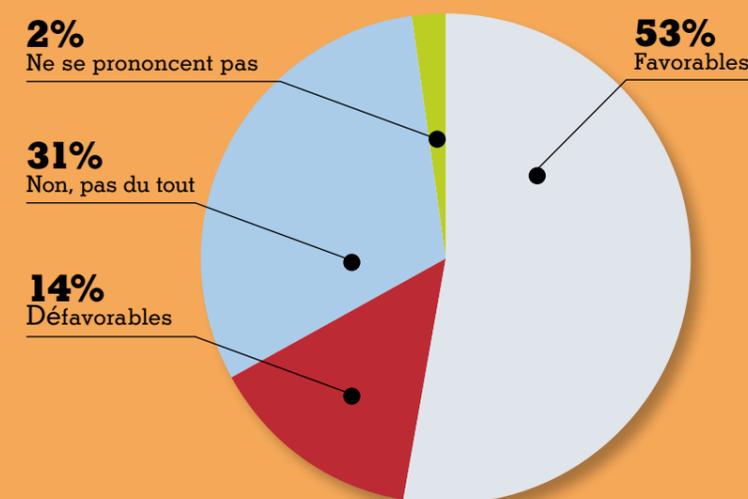
La CRE publie en janvier son deuxième rapport de suivi de la qualité de service des opérateurs de réseaux. Cette année, le rapport est étendu à ERDF pour la distribution électrique et aux entreprises locales de distribution de gaz, en plus de GrDF, GRTgaz et TIGF. La mise en œuvre des dispositifs d'incitation à la qualité de service par les opérateurs est satisfaisante : les performances des opérateurs se stabilisent à de bons niveaux ou s'améliorent, en particulier dans les domaines importants pour le bon fonctionnement du marché pour lesquels ils sont incités financièrement.

En image

4^e BAROMÈTRE ÉNERGIE-INFO

En septembre, le médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie ont lancé la 4^e édition du baromètre annuel sur l'ouverture des marchés. Cette enquête téléphonique, réalisée par l'institut LH2, a permis de recueillir l'opinion de 1504 foyers français sur la nouvelle organisation des marchés. Interrogés pour la première fois sur les tarifs sociaux, 43% des foyers ont conscience de financer ces aides au travers de leur facture ; 53% seraient prêts à doubler le montant de leur contribution qui est actuellement, en moyenne, de l'ordre de 1€ par foyer et par an.

Seriez-vous prêts à contribuer aux tarifs sociaux à hauteur de 2 euros par an (1 euro actuellement sur la base d'une facture annuelle moyenne) ?



SMART GRIDS

L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX USAGES COMME LA VOITURE ÉLECTRIQUE SONT AUTANT DE DÉFIS QUI METTENT AUJOURD'HUI À L'ÉPREUVE LA SOLIDITÉ ET LA RÉACTIVITÉ DE NOS RÉSEAUX ÉLECTRIQUES. CES RÉSEAUX ONT À ÉVOLUER POUR DEVENIR « INTELLIGENTS » GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, QUI DOIVENT ÊTRE INTÉGRÉES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR, DEPUIS LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE JUSQU'À SON UTILISATION FINALE PAR LE CONSOMMATEUR.

La CRE au cœur du développement des réseaux intelligents

Les manières de produire, distribuer et consommer l'électricité connaissent aujourd'hui des bouleversements : augmentation de la consommation, diversification des usages, nécessité de « décarboner » l'environnement, augmentation de la production d'électricité décentralisée à partir de sources renouvelables... C'est parce que les infrastructures actuelles ne permettent pas de répondre à ces évolutions que les réseaux doivent être modernisés pour devenir des réseaux intelligents – smart grids - qui gagneront en souplesse et en efficacité grâce à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Leur but est d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité à tout instant avec une réactivité et une fiabilité accrues et de fournir un approvisionnement sûr, durable et compétitif aux consommateurs.

Des enjeux industriels, sociétaux et économiques

Les enjeux liés aux réseaux électriques intelligents sont industriels, sociétaux et économiques. Ces réseaux constituent en effet un champ d'innovations et d'applications industrielles majeures car les équipements et matériels qui composent actuellement le réseau électrique ne sont pas adaptés. Les réseaux intelligents sont aussi facteurs d'innovation sociale : les consommateurs deviendront des acteurs de leur consommation d'énergie en apprenant à mieux la maîtriser, notamment grâce au compteur électrique évolué qui constitue un premier pas vers des réseaux plus intelligents.

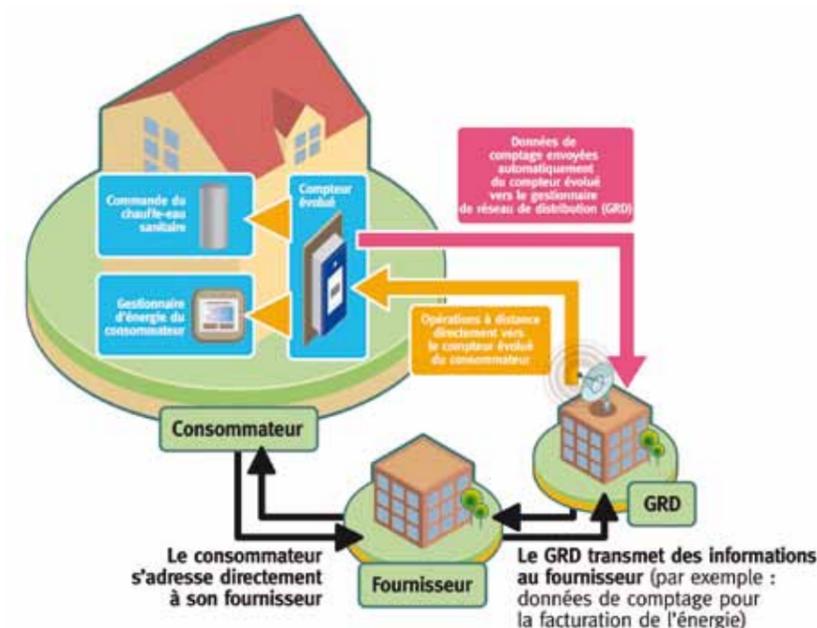
Au niveau économique enfin, les investissements prévus sont colossaux et l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité se trouve enrichie par l'intégration de nouveaux acteurs que sont les sociétés de l'informatique et des télécommunications.

Des évolutions inévitables

Actuellement, le réseau électrique connecte les producteurs d'énergie, tels que les centrales nucléaires et thermiques, les panneaux solaires ou les éoliennes, avec les consommateurs d'électricité (particuliers, industries...). La caractéristique de l'électricité est qu'elle est très difficile à stocker : à tout moment, la quantité d'électricité demandée par le consommateur doit être égale à la quantité injectée sur le réseau de manière quasi-immédiate pour éviter le black-out. Cet équilibre entre l'offre et la demande est aujourd'hui atteint de deux manières : en prévoyant la consommation électrique sur la base des données historiques et des conditions climatiques et en ajustant en permanence la production. Sur le réseau actuel, l'électricité circule principalement dans un sens unique : des producteurs aux consommateurs. Or de nouveaux modes de production et de consommation imposent au réseau d'évoluer pour passer d'une dimension unidirectionnelle à une dimension bidirectionnelle.

« C'est parce que les infrastructures actuelles ne permettent pas de répondre à ces évolutions que les réseaux doivent être modernisés pour devenir des réseaux intelligents »

Le compteur évolué, outil de modernisation des réseaux et de la relation client/fournisseur



Les compteurs communicants vont permettre d'améliorer la qualité de service rendu au client grâce à la télérelève et la téléopération, de détecter et résoudre les pannes et d'optimiser le fonctionnement du système électrique au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. D'autre part, les consommateurs, plus conscients de leurs besoins réels grâce à une mesure précise de leur consommation, pourront bénéficier d'offres tarifaires innovantes de la part de leurs fournisseurs.

Le consommateur doit être égale à la quantité injectée sur le réseau de manière quasi-immédiate pour éviter le black-out. Cet équilibre entre l'offre et la demande est aujourd'hui atteint de deux manières : en prévoyant la consommation électrique sur la base des données historiques et des conditions climatiques et en ajustant en permanence la production. Sur le réseau actuel, l'électricité circule principalement dans un sens unique : des producteurs aux consommateurs. Or de nouveaux modes de production et de consommation imposent au réseau d'évoluer pour passer d'une dimension unidirectionnelle à une dimension bidirectionnelle.

De nouvelles consommations et des consommateurs « acteurs »

La climatisation, les appareils audio et vidéo ou le chauffage électrique se développent et accroissent la demande. L'apparition de nouveaux usages de consommation, telle que la voiture électrique, amplifiera cette hausse. Face à cette augmentation prévisible, les réseaux électriques actuels ne seront plus suffisamment adaptés. Les smart grids contribueront à la mise en œuvre de la maîtrise de la demande en donnant des informations précises sur l'énergie

En librairie



L'Électricité du futur : un défi mondial

Editions Economica
186 pages - 27 euros en librairie
Prix à souscription : 20 euros*

La CRE et l'Université de Paris-Dauphine ont publié en novembre un ouvrage consacré à l'évolution des réseaux électriques : « L'électricité du futur : un défi mondial ». Pour la première fois en France, ce livre donne la parole aux acteurs de ce changement et le remet en perspective dans toute son ampleur et sa complexité.

L'objectif de cet ouvrage est d'examiner les déterminants de ce changement de grande ampleur à travers ses dimensions techniques, économiques et sociales et de montrer comment l'émergence d'un système électrique évolué suppose la conciliation d'objectifs parfois contradictoires et une forte coordination des acteurs.

* Règlement par chèque à l'ordre d'Economica à envoyer 49 rue Héricart - 75015 Paris

La CRE inaugure ses forums sur les réseaux électriques du futur



▲ Gilles JEHAN

La Commission de régulation de l'énergie a ouvert le 12 octobre dernier une série de forums sur le thème des réseaux électriques du futur afin d'inviter des experts à partager leurs points de vue. Rendez-vous d'information et de partage des connaissances, le premier de ces forums s'est consacré au véhicule électrique.

Sont intervenus Jérôme Perrin (directeur des projets avancés CO₂ & Environnement chez Renault), Gilles Jehan (directeur du développement à la direction Transports et véhicules électriques chez EDF) et Gilles Bernard (directeur des Activités nouvelles chez ERDF). Ces experts - un constructeur automobile, un fournisseur d'énergie et un gestionnaire de réseaux publics d'électricité - ont donné à l'auditoire une visibilité des problématiques sur l'ensemble de la chaîne du véhicule électrique.

L'ensemble des contributions et points de vue sont consultables sur le site www.smartgrids-cre.fr



▲ Gilles BERNARD



▲ Jérôme PERRIN

« La CRE lance le site www.smartgrids-cre.fr, un outil de diffusion et de promotion des travaux et expérimentations menés dans le monde sur les smart grids. »

qui circule, ce qui permettra de contrôler et d'optimiser la consommation d'énergie.

Grâce aux compteurs communicants (cf. schéma p. 7), il sera plus facile d'éviter les pics de consommation et les pannes dues à une surcharge : la consommation électrique sera gérée de manière intelligente. Les consommateurs et les gestionnaires de réseaux connaîtront précisément la consommation d'un site ou d'un foyer : les fournisseurs d'énergie pourront proposer aux consommateurs de nouvelles offres selon leur profil de consommation, ainsi que de nouveaux services d'efficacité énergétique ou de maîtrise de la demande d'énergie. Il deviendra, si l'on peut dire, un « consom-acteur » : il contrôlera sa consommation, voire sa production d'électricité.

Une production protéiforme

Parallèlement à la demande, la production évolue également. Depuis quelques années, de plus en plus de sources d'électricité d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque) sont reliées au réseau électrique. L'intermittence de cette production (l'éolien dépend du vent, le photovoltaïque du soleil) la rend très difficile à intégrer au réseau et ne correspond pas forcément aux périodes de consommation de pointe (autour de 19h). L'électricité produite, ne pouvant être stockée, est alors perdue. Le développement des énergies d'origines renouvelables est ainsi souvent freiné par une inadéquation du fonctionnement du réseau actuel à la nature de ces moyens de production. A cela s'ajoute le développement de productions décentralisées : demain, l'électricité fournie par l'éolienne ou les panneaux photovoltaïques d'une maison, d'un immeuble ou d'une usine sera directement injectée sur le réseau.

Une révolution en douceur

Les réseaux intelligents seront donc capables d'une part d'absorber efficacement l'électricité produite par des moyens intermittents et répartis et d'autre part de permettre des économies d'énergie en développant une connaissance en temps réel de la consommation. Pour cela, les réseaux électriques actuels doivent absolument s'adapter pour devenir plus réactifs et communicants et répondre aux défis que constituent l'intégration de la production électrique d'origine renouvelable, la maîtrise de la demande énergétique, la gestion de la pointe de consommation et, évidemment, l'ouverture du marché. Mais, comme pour l'Internet ou la téléphonie

mobile, les smart grids seront également ce que les consommateurs auront décidé d'en faire. Cette révolution en douceur ne peut se faire sans leur adhésion.

En tant qu'autorité publique indépendante, la CRE est au cœur du développement de ces réseaux intelligents. C'est pourquoi, au cours des derniers mois et des dernières semaines, elle a pris des initiatives multiples : après l'organisation d'un colloque le 27 janvier dernier, un livre publié avec l'Université de Paris-Dauphine (cf encadré p.7) et la création d'un groupe de réflexion (think tank) institu-

tionnel, la CRE vient d'ouvrir un site Internet. Outil de diffusion et de promotion des travaux et expérimentations menés dans le monde sur les smart grids, le site se veut un carrefour des idées, destiné à fédérer l'ensemble des initiatives du think tank. Il sera nourri des contributions des différents acteurs impliqués dans les smart grids, en particulier grâce aux points de vue d'experts rencontrés lors des forums thématiques organisés par la CRE (cf. encadré p.8). Car c'est bien aux différents acteurs, à commencer par la CRE, de faire ce travail d'explication essentiel. ■

4 Questions à Philippe de Ladoucette,

Président de la CRE

AUX SMART GRIDS DEVRA RÉPONDRE UNE « SMART RÉGULATION » !

La Commission de régulation de l'énergie est active dans tous les domaines concernant les réseaux intelligents. Pourquoi prenez-vous toutes ces initiatives ?

Le colloque que nous avons co-organisé au début de l'année avec le CGEMP⁽¹⁾ avait pour but de confronter les visions des différents acteurs. À l'issue de cette manifestation, l'ensemble des participants a estimé qu'il serait dommage d'en rester là.

C'est pourquoi nous avons souhaité donner un prolongement, tout d'abord en publiant un livre⁽²⁾ et, ensuite, en lançant un site participatif, support d'un « think tank » qui est un trait d'union entre le monde du réseau électrique et celui des nouvelles technologies de l'information.

En quoi ces futurs réseaux intelligents vont-ils modifier le travail du régulateur ?

Nous sommes confrontés aux différents défis que doivent relever les réseaux actuels : l'intégration massive de la production d'énergies renouvelables, décentrali-

sées et de nature intermittente, le développement des véhicules électriques, et, enfin, la maîtrise de la demande d'énergie qui permet au consommateur de devenir acteur. Le seul moyen d'y répondre est d'aller vers des réseaux plus intelligents. Le déploiement de tels réseaux impliquera de ce fait bien plus de parties prenantes qu'aujourd'hui. Aux smart grids devra répondre une « smart régulation » !

Comment le déploiement des smart grids peut-il être financé ?

Le financement des smart grids est en effet une question essentielle. L'European Electricity Grid Initiative évalue à environ 15 milliards d'euros le montant pour la France. Pour y parvenir, différentes sources sont envisageables, notamment le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, des financements incitatifs (appels à manifestation d'intérêt de l'Ademe par exemple) ainsi que des fonds de recherche européens.

Quel est l'intérêt de ces futurs réseaux pour le consommateur ?

Pour le consommateur l'intérêt des smart grids est double. D'une part, ils permettront d'améliorer la qualité d'alimentation des réseaux et, d'autre part, ils mettront à sa disposition des outils de maîtrise de sa consommation. Ils constituent un élément de la future maison intelligente avec la domotique.

⁽¹⁾ Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières

⁽²⁾ « L'Électricité du futur : un défi mondial », (cf encadré p.7)



© François Daburon

NADJIB OTMANE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (CREG) DE L'ALGÉRIE, NADJIB OTMANE S'EST VU CONFIER LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES RÉGULATEURS MÉDITERRANÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (MEDREG) POUR LA PÉRIODE 2010-2012 POUR SUCCÉDER À ALESSANDRO ORTIS, PRÉSIDENT DU RÉGULATEUR ITALIEN. IL INSISTE SUR LA NÉCESSITÉ DE COORDONNER LES RECHERCHES ET DE POURSUIVRE LA COOPÉRATION ENTRE LES ETATS ET LES RÉGULATEURS AFIN D'ABOUTIR À LA CRÉATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE TOUT AUTOUR DE LA MÉDITERRANÉE.

« A terme, il y aura une zone de libre échange tout autour de la Méditerranée »

Décryptages : Quel est le rôle de MEDREG ?

Nadjib Otmane : MEDREG est une association des régulateurs nationaux de l'électricité et du gaz des pays du pourtour méditerranéen. Elle regroupe des pays aussi divers que des membres de l'Union européenne (UE), des pays européens non membres de l'UE comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie ou le Monténégro par exemple et les pays des rives sud et est de la Méditerranée depuis le Maroc jusqu'à la Turquie. Il s'agit d'un véritable partenariat euro-méditerranéen entre organisations convaincues de l'importance du rôle de l'énergie et de la nécessité de s'adapter aux changements structurels. MEDREG est avant tout un instrument de coopération entre les régulateurs visant à l'élaboration de cadres réglementaires cohérents et harmonisés favorables à l'investissement, dans le souci de garantir aux consommateurs une continuité dans l'approvisionnement et de meilleures prestations de services. Concrètement, cela passe par l'échange d'informations, l'analyse commune et la comparaison des législations et réglementations existantes dans le domaine de l'énergie, l'organisation de formations spécialisées, l'assistance technique, et l'échange de savoir-faire et d'expériences... A cela s'ajoute le point essentiel de la concertation sur les questions de régulation, notamment en ce qui concerne les critères en matière de commerce transfrontalier, de promotion de l'intégration régionale des marchés de l'électricité et du gaz

naturel sur la base des projets déjà en cours de réalisation ainsi que de réflexion sur des règles de marché harmonisées, transparentes et non discriminatoires.

Comment votre association est-elle organisée ?

N. O. : Du point de vue pratique, MEDREG est une association à but non lucratif qui a son siège en Italie. L'Assemblée générale se réunit deux fois par an et les travaux sont menés par quatre groupes thématiques permanents. Le premier de ces groupes est chargé des questions institutionnelles. Il est présidé par la CRE française. Le groupe électricité est présidé par l'autorité égyptienne. Quant au groupe gaz, il est présidé par l'autorité turque. Enfin le groupe énergie renouvelable et efficacité énergétique est présidé par le régulateur espagnol.

Depuis sa création en 2006, quels ont été ses principaux travaux ?

N. O. : Nous sommes partis, à l'initiative de l'autorité italienne, d'une réunion informelle d'un nombre limité de pays, pour arriver à regrouper, dès 2006, une vingtaine d'organisations autour d'objectifs partagés dans un groupe formalisé doté d'une structure permanente, d'un programme de travail et de règles de fonctionnement. Nous avons commencé par effectuer un état de la situation de chaque pays par rapport à la thématique de chacun des

4 groupes de travail. La collecte de ces données a par la suite permis de produire des « benchmarking » sur la région MEDREG traitant des questions institutionnelles, de la structure et de l'organisation des industries électrique et gazière ainsi que des mécanismes de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le « benchmark » institutionnel a permis ensuite de produire un rapport sur les compétences minimales que devraient avoir tous les régulateurs. Quant à l'étude sur la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, elle vient d'obtenir une reconnaissance internationale en remportant le prix « ICER distinguished scholar award 2010 » organisé pour la première fois. Ces travaux qui sont très utiles à nos membres sont également transmis à la Commission européenne et, si nécessaire, aux gouvernements concernés.

Justement, quelles sont les relations de MEDREG avec la Commission européenne ?

N. O. : Nos relations sont très bonnes. La Commission soutient notre démarche et nous apporte une aide précieuse sur le plan financier.

MEDREG distingué par l'ICER

Medreg s'est vu attribuer mi-septembre le prix « Icer Distinguished Scholar Award », qui a été organisé pour la première fois par la Confédération internationale des régulateurs de l'énergie (ICER). Cette distinction lui a été accordée pour la publication de son rapport 2010 sur « L'introduction de mécanismes régulateurs visant la promotion des sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique dans les pays en voie de développement ». Le prix a été remis à Nadjib Otmane, président de Medreg, qui était accompagné de son prédécesseur, Alessandro Ortis, lors d'une cérémonie organisée dans le cadre du Congrès mondial de l'énergie à Montréal.

« Les marchés de l'énergie n'ont pas fini de s'intégrer et MEDREG s'inscrit dans ce processus d'optimisation de leur fonctionnement »

Ses représentants suivent régulièrement nos travaux en participant à nos assemblées générales. La modernisation des industries énergétiques et leur régulation sont des préoccupations que nous partageons avec la Commission ; c'est d'autant plus vrai que plusieurs infrastructures énergétiques nous relient déjà et que d'autres liens sont appelés à se développer. Les marchés de l'énergie n'ont pas fini de s'intégrer et MEDREG s'inscrit dans ce processus d'optimisation de leur fonctionnement.

Quel regard portez-vous sur les différentes compétences de régulateurs méditerranéens ?

N. O. : Il est naturel que les compétences des régulateurs méditerranéens, institutions d'Etats aussi divers présentent des différences entre elles. Le degré de développement socio-économique, l'organisation politique et administrative ou les choix stratégiques effectués sont des paramètres influençant fortement la définition de ces compétences. Cependant, notre mission commune et notre fil directeur consistent à faire évoluer les systèmes que nous régulons vers un fonctionnement plus efficace pour le bénéfice des consommateurs, et cela malgré nos différences. Notre organisation permet ainsi d'identifier les meilleures pratiques et les expériences réussies, de les faire partager et de les adapter d'un pays à l'autre.

En tant que nouveau président, quels sont vos objectifs ?

N. O. : Le premier défi concerne la consolidation de notre organisation et la pérennité de son fonctionnement harmonieux dans le contexte d'alternance qu'elle vient de connaître. Il s'agira également de préserver sa position de partenaire reconnu et acteur de la scène énergétique régionale. La concrétisation de l'ambitieux programme triennal de travail que nous venons d'adopter nous assurera, avec l'engagement de nos membres, cette visibilité. ■



BIOGRAPHIE EXPRESS

Président de MEDREG

Président de la CREG

Diplômé en génie électrique de l'Ecole Supérieure d'Electricité de Paris

Titulaire d'un diplôme en physique de l'Université d'Alger

1975 : Entrée à Sonelgaz comme ingénieur à la direction de l'ingénierie

1996 : Nommé directeur des études économiques

2000- 2001 : Membre du groupe de travail chargé de proposer au gouvernement un nouveau cadre législatif et institutionnel

2002 : Nommé directeur de la régulation

2005 : Nommé président de la CREG

2010 : Nommé président de MEDREG

INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

La Commission définit ses priorités pour 2020

La Commission européenne a présenté en novembre ses priorités en matière d'infrastructures énergétiques et a défini des couloirs prioritaires dans l'Union pour l'acheminement de l'électricité et du gaz qui devraient être mis en œuvre d'ici 2020.

Les plus grands défis auxquels doivent répondre les réseaux électriques sont le transport de l'énergie issue des énergies renouvelables et l'équilibrage. Une grande importance est également accordée à l'énergie produite offshore. Celle-ci devrait représenter 12% de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables en 2020.

Dans ce contexte, quatre priorités ont été identifiées pour l'Union dans le secteur de l'électricité (les chiffres entre parenthèses se reportent aux zones indiquées sur la carte) :

- Un réseau offshore dans la mer du nord pour acheminer l'électricité produite par les parcs éoliens vers les consommateurs ou pour la stocker (1) ;
- Des interconnexions en Europe du sud-ouest pour acheminer l'énergie d'origine éolienne, solaire ou hydroélectrique vers le reste du continent (2) ;
- Des interconnexions en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Europe du sud-est afin de renforcer les réseaux régionaux (3) ;
- L'intégration du marché balte de l'électricité au marché européen (ou Baltic Energy Market Interconnection Plan – BEMIP) (4).

Dans le secteur du gaz, il est nécessaire d'accélérer l'ouverture du marché, qui reste encore fragmenté et dominé par des monopoles. La flexibilité des infrastructures gazières, notamment en matière d'interconnexions des gazoducs, de capacités de stockage et de nouvelles sources d'approvisionnement (par exemple le gaz naturel liquéfié), devraient être augmentées.

Trois couloirs ont été considérés comme prioritaires :

- Un couloir sud devant acheminer le gaz directement de la mer Caspienne vers

l'Europe, afin de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz (5) ;

- L'intégration et la connexion du marché balte du gaz à l'Europe centrale et du sud-est (4) ;
- Un couloir nord-sud en Europe occidentale afin de supprimer les goulets d'étranglement internes et de permettre une meilleure utilisation des approvisionnements extérieurs envisageables (6).

À l'avenir, ces priorités serviront de fondement aux décisions de délivrance d'autorisations et aux projets d'infrastructures concrets, qui devraient profiter de procédures administratives simplifiées et accélérées. Une première liste de projets éligibles pour un traitement préférentiel et pour un financement communautaire devrait être établie d'ici fin 2013.

Infrastructures prioritaires pour l'électricité et le gaz



© Union Européenne Direction générale de l'énergie - Novembre 2010

Décryptages

La lettre de la Commission de régulation de l'énergie



CRE, 15 rue Pasquier, 75379 Paris Cedex 08 01.44.50.41.00

Directeur de la publication : Philippe de Ladoucette • Comité de rédaction : Christine Le Bihan-Graf, Bruno Léchevin, Maurice Méda, Anne Monteil, Valérie Stevance, Cécile Casadei, Marion Mounier • Ont participé à ce numéro : Marie-Claire Aoun, Mathieu Cacciali, Claire Gall, Christelle Heng, Sabine Hinz, Mathilde Lavoine, Jonathan Lossier, Carole Mathieu, Nicolas Paré, Lea Rodrigue, Sébastien Zimmer • Réalisation : Nuages Blancs • Impression : Imprimerie Henry

• Tirage : 2 300 exemplaires • Abonnement : decryptages@cre.fr • ISSN : 1955-5377

